

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1132

Adaptation à la baisse de la subvention d'investissement à GrandLyon Habitat dans le cadre du projet « 8e Art » (opération n° 08SE8ART, AP n° 2009-1, programme n° 00005)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1132 - ADAPTATION A LA BAISSSE DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A GRANDLYON HABITAT DANS LE CADRE DU PROJET « 8E ART » (OPERATION N° 08SE8ART, AP N° 2009-1, PROGRAMME N° 00005) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5790 du 23 septembre 2013, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention de 200 000 € à GrandLyon Habitat, dans le cadre du projet « 8° Art » ainsi que la signature d'une convention relative aux conditions de son versement.

Cette opération s'inscrivait dans la perspective d'une mise en valeur artistique du quartier des Etats-Unis. Elle consistait à prévoir la mise en place de huit œuvres d'art sur la voie publique, ainsi que d'ateliers d'artistes.

Le financement de cette opération, qui s'élevait à 3 972 183 euros, devait être assuré par plusieurs partenaires publics et privés, GrandLyon Habitat demeurant le maître d'ouvrage.

Je vous rappelle le plan de financement :

- Etat/DRAC : 879 000 euros
- Europe FEDER : 800 000 euros
- Région Rhône-Alpes : 460 000 euros
- Ville de Lyon : 200 000 euros
- Grand Lyon : 200 000 euros
- Sytral : 200 000 euros
- Alliade : 100 000 euros
- Caisse d'épargne : 70 000 euros
- Mécénat : 680 988 euros
- GrandLyon Habitat : 382 195 euros.

Total : 3 972 183 euros.

A ce jour, seules deux œuvres ont pu être réalisées pour un coût de 765 334 euros :

- « Kiosk de Karina Bisch » de l'artiste Karina Bisch (357 706 euros) ;
- « Quatre vitrines pour un patio » de l'artiste Armando Andrade Tudela (407 628 euros) ;

Pour ce qui la concerne, la Ville de Lyon a versé un acompte de 100 000 euros en 2013 selon les modalités de versement précisées dans la convention.

Toutefois, GrandLyon Habitat a finalement décidé de ne pas poursuivre l'ensemble du projet, compte tenu du coût du projet et de sa complexité technique.

Or, en application de l'article 5 de la convention, la Ville de Lyon peut diminuer le montant de la subvention en cas de non exécution de la convention par GrandLyon Habitat. L'article 7 prévoit lui que la convention prend fin le 31 décembre 2014.

Dans ces conditions, la participation de la Ville au titre du versement du solde de la subvention précitée, soit 100 000 euros, n'a plus lieu d'être.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La modification de l'engagement financier de la Ville de Lyon à l'égard de GrandLyon Habitat à hauteur de 100 000 euros au lieu de 200 000 euros est approuvée.

2. Le versement du solde (100 000 euros) n'a plus lieu d'être.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN